

APPEL A CANDIDATURE EDITION FIIE 2010

Un événement soutenu par le



Les photographes, vidéastes et artistes multimédias sont invités à proposer leurs travaux autour du thème de l'environnement.

Les artistes seront choisis en raison de la qualité de leur pratique artistique et de la pertinence de leur sujet. De niveau professionnel ou semi professionnel, français et internationaux, ils auront avant tout une vision d'auteur sur les enjeux liés à l'environnement, qu'ils soient :

- D'ordre écologiques, sociaux, économiques, urbanistiques, politiques,
- Positifs ou négatifs,
- Conceptuels ou réalistes.

Si vous souhaitez bénéficier de la communication organisée autour des présélections, vos dossiers doivent nous parvenir le plus rapidement possible avant :

- Le 28 décembre pour le premier appel
- Et au plus tard le 28 Février 2010 pour la pré-sélection finale

LA SÉLECTION FINALE DES DOSSIERS PRÉSÉLECTIONNÉS POURRA ÊTRE PILOTÉE PAR UN COMITÉ DE PROFESSIONNELS ET AURA LIEU aux alentours du 15 mars 2010.

Votre présélection vous donne le droit de faire partie de la communication globale du FIIE dans les médias partenaires et sur le site du FIIE. Elle vous permet aussi de faire partie du OFF dans le cadre où votre sélection ne serait pas validée par le comité.

Le réseau Black Box prendra en charge tous les frais de tirages, le matériel vidéo et leur montage ainsi que leur logistique, l'organisation et la communication.

Le règlement ci-après doit être lu et signé. Il décrit les étapes de votre participation et votre implication au FIIE.

Dossiers à envoyer à :



RESEAU BLACK BOX

1, rue Yves Farge - 93100 Montreuil sous Bois
France

RÈGLEMENT :

ART.1 : FRAIS DE PARTICIPATION AU RESEAU BLACK BOX :

Le réseau BLACK BOX, association loi 1901 composée de bénévoles s'occupe de la présélection des dossiers. Des frais de gestion préalable au dossiers (5 euros pour toute candidature) et complémentaires (60 euros) sont demandés pour toute participation au FIIE.

La participation aux éditions du FIIE organisée par Black Box, permet aussi au candidat d'entrer dans un réseau d'artistes impliqués dans le développement durable et de figurer sur le site <http://www.blackbox-blackbox.com> avec lien sur votre site ainsi que sur le site du FIIE <http://www.fiiie.fr> avec galerie de vos images, ainsi que de recevoir des propositions sur d'autres projets ou bien des commandes de la part de sociétés privées.

Votre participation au festival implique dans la mesure du possible, une participation active aux projets, dont celui du FIIE : aide financière (frais de participation au réseau Black Box), aide physique (installation des expositions), aide en temps (accueil du public, etc...), aide en communication (diffusion des communiqués auprès de votre réseau) et autres aides pouvant optimiser les actions dans lesquelles vous participez.

Toutes les actions menées ne peuvent avoir lieu dans de bonnes conditions sans votre aide.

Les frais de participation au réseau Black Box est obligatoire pour participer au FIIE, elle est de 60 euros annuel, et se règle dès votre pré-sélection annoncée:

Le premier permet de couvrir les frais de traitement de votre dossier, le deuxième à couvrir les dépenses relatives à la communication globale du FIIE.

A régler en espèces euros pour les pays hors France ou par chèque à l'ordre de Black Box (France) ou bien par virements (uniquement Europe - merci de joindre à votre courrier une copie de dépôt) :

CIC FONTENAY SOUS BOIS

banque: 30066 Guichet:10104 N°compte: 00010149301 clé: 28 DEV: EUR

IBAN: FR76 3006 6101 0400 0101 4930 128

ART.2 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE: IMPERATIVEMENT SUR CD OU DVD :

Il doit comporter :

1/ Médium :

- **Photographie** : un minimum de 20 images au format 13x18 cm environ, en 72 dpi.

Les images doivent être dénommées avec votre nom et numéro.

Exemple: martin.dupond-001.jpg

- **Vidéo et oeuvre multimédia** : format Quicktime résolution 640x480 minimum

- **Les installations** et performances peuvent faire l'objet de vidéo afin d'être présentées sous forme de projection : format Quicktime résolution 640x480 minimum

- **Autre médium** : dossier de présentation (format Word ou pdf, ou vidéo).

2/ Documents :

- Votre parcours artistique (format Word ou texte RTF).

- Un texte d'accompagnement expliquant votre démarche (format Word ou texte RTF).

- La fiche ci-après correctement remplie et signés, fichiers numériques (signature certifiée pdf) ou papier.

3/ Participation aux frais :

La somme de 5 euros pour les frais de participation au traitement de votre dossier (espèces euros pour les pays hors France - Chèque ou espèce à l'ordre de Black Box pour la France uniquement).

4/ Format :

Tous les dossiers devront être intitulés sous la forme ci-après et sans espace.

Exemple: dossier : martin_dupond-images ; textes : martin_dupond-parcours.doc ; images : Martin_Dupond-001.jpg, etc...

Le tout compatible sur Mac.

ART.3 : PRÉSÉLECTION :

Une fois présélectionné(e), vous devrez fournir dans les 15 jours après validation par mail et annonce sur le site :

- 1/ Un résumé de 1000 caractères en français et un en anglais de votre démarche sur le travail présenté.
- 2/ Une bio de 5 à 7 lignes en français et en anglais.
- 3/ Votre participation aux frais de 60 euros (espèces euros ou virement pour les pays hors Europe - Virement européen ou Chèque à l'ordre de Black Box pour la France uniquement).
- 4/ Vos fichiers HD :

Pour les photographes

1/ Les fichiers photos devront être fournis pour le format projection :

Vos fichiers devront être fournis au format HD sur DVD afin qu'ils puissent être montés et projetés. Soit, en 1920 x 1080 pixels à 150 dpi, profil RVB. 1920 pixels étant la plus grande largeur horizontale, la hauteur étant homothétique mais ne devant pas dépasser 1080 pixels. Pour les formats carrés : 1080 x 1080 pixels. Pour les images noir et blanc, conservez vos profils.

2/ Les fichiers photos devront être fournis pour impression sur demande suivant les lieux où le FIIE s'établira.

Les images fournies devront être calibrées pour leur sortie tirages. Leurs fichiers HD devront être gravés sur DVD ou 1 CD (s'ils tiennent tous sur un seul CD) :

- a/ les images devront être fournies en 150 dpi minimum pour une sortie papier. Ceci est un minimum, 250 dpi étant une mesure plus qualitative. 300 dpi, la meilleure, pour les autres supports. Prévoir un format minimum de 50x70 cm.
- b/ le profil est RGB 98. Lorsque vous "enregistrez sous", assurez-vous que la case en bas: profil ICC adobe RGB est bien cochée.
Pour les images en noir et blanc : ne rien modifier concernant vos profils.
- c/ les images doivent être en TIFF, calques aplatis.
- d/ les images doivent être dénommées avec votre nom et numéro.
Exemple: martin.dupond-001.TIFF

Si vous ne possédez pas de fichiers assez lourds pour entrer dans les critères de projection et d'impression, merci de ne pas postuler, votre candidature ne pourra pas être retenue.

Pour les vidéastes, œuvres multimédia et vidéos des installations et performances :

- a/ vos fichiers sources devront être fournis au format HD sur DVD afin qu'ils puissent être montés sur d'autres logiciels. Format Quicktime , soit, en point mov et en 1920 x 1080 pixels ou à défaut 1280 x 720 pixels.
- b/ un visuel format A5 minimum en 300dpi.
- c/ le prix de vos œuvres et leur numérotation si vous souhaitez les vendre.

Format :

Tous les dossiers devront être intitulés sous la forme ci-après et sans espace.

Exemple: martin_dupond-images ; martin_dupond-parcours.doc ; martin_dupond-001.jpg, martin_dupond.mov, etc... Le tout compatible sur Mac.

ART.4 : LE OFF

est organisé pour le moment par Black box et permettra aux auteurs :

- 1/ D'être représentés lors du FIIE sur au moins un espace dédié.
- 2/ De bénéficier des mêmes avantages que les auteurs sélectionnés par le comité sur :
 - a/ la communication du FIIE
 - b/ les informations sur les événements mis en place par Black Box
 - c/ les appels à candidatures internes et externes
 - d/ les commandes
 - e/ les citations sur le site du FIIE et du réseau avec liens sur leur site personnel
 - f/ votre présence sur les deux sites s'occupant du FIIE

ART.5 : DROITS D'AUTEUR

1/ Dans le cadre de sa communication (presse, tv, web) et de ses éditions (catalogue, site...), l'auteur(e) autorise l'organisateur à diffuser ses images sans se prévaloir d'aucun droit d'auteur.

2/ Le FIIE est amené à être reconduit dans d'autres lieux et à d'autres dates, les œuvres produites seront donc conservées et amenées à être diffusées. L'auteur(e) autorise l'organisateur à diffuser ses œuvres (photographies, vidéos, art numérique et vidéo des installations et performances) sans limitation de durée. Les

œuvres ne pourront être vendues dans le cadre de cette diffusion sauf accord et rétribution à l'auteur(e). Dans le cadre d'une location des ses œuvres, l'auteur(e) se verrait rétribuer des droits d'auteurs au prorata de l'ensemble des artistes.

3/ Aucune rétribution de quel ordre qu'il soit ne pourra être demandée aux organisateurs pour la diffusion gracieuse des travaux des auteurs.

ART.6 : LES VENTES

Le but du FIIE est avant tout de permettre aux auteurs d'être reconnus dans leur démarche artistique environnementale et de sensibiliser le public aux enjeux du développement durable, néanmoins :

Des ventes (ventes directes, ventes sur site web ou ventes aux enchères) pourront être organisées en collaboration avec une agence spécialisée.

1/ La rétribution des auteurs sera automatiquement de cinquante pour cent de la vente de l'œuvre exposée.

2/ Le prix des œuvres est défini par l'auteur et doit être indiqué au préalable.

3/ L'auteur accepte qu'une partie de la vente si elle a lieu soit reversée à des œuvres caritatives tel que le WWF dans la limite de 10% du prix de vente.

4/ Le montant de vos œuvres ainsi que le nombre d'exemplaires devra nous être fournis.

5/ Nous incitons les auteurs photographes à ne pas dépasser le prix moyen de 450 euros pour les 50x70cm et 800 euros pour les 90x110cm, afin de permettre une plus grande diffusion du message et de reverser une partie plus conséquente aux œuvres caritatives. Ces ventes pourront faire partie d'une édition spéciale pour le FIIE et ne pas entrer dans le cadre du marché de l'art afin de conserver la cote artistique de l'auteur en galerie.

6/ Dans le cas d'une commande d'une œuvre non produite et prise en charge par l'organisateur, les frais techniques seront à déduire avant remise des 50% du solde total.

ART.7 : ANNEXES:

1/ Si vous ne disposez pas de support de qualité suffisante pour ce type diffusion, merci de ne pas postuler, votre dossier ne pourra être pris en compte ultérieurement et sera refusé inévitablement.

2/ Le réseau Black Box ne peut prendre en charge les frais non-indiqués dans le règlement tels que les scannes, les calibrages numériques, les frais d'envois ou de déplacements...

3/ Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

4/ Les dates de remise des dossiers et d'éléments techniques sont fermes et définitives et les dossiers en retard ne pourront être pris en compte.

5/ Retour possible des dossiers : joindre une enveloppe suffisamment affranchie avec vos coordonnées.

6/ Les entretiens sont sur rendez-vous uniquement.

7/ Les dossiers envoyés par mails ne peuvent être examinés.

8/ Les informations générales sont données sur le site <http://www.fiie.fr>. Vous devez en prendre connaissance de façon régulière afin d'être tenu informé des évolutions de l'événement.

9/ Toutes les informations personnelles au sujet de votre présélection et sélections seront envoyées par mail.

Une fois présélectionné(e), si vous ne receviez aucune information de notre part, vous devez vous manifester par téléphone ou par mail afin de vérifier que nous disposons bien de la bonne adresse mail.

10/ Une fois votre candidature réceptionnée, vous vous engagez à fournir tous les éléments demandés et à participer au FIIE si celle-ci devait être validée.

11/ Nous vous conseillons de vous assurer au préalable d'être en mesure de nous fournir tous les éléments précédemment indiqués car une fois votre présélection validée, nous n'aurez que 15 jours pour nous les fournir.

12/ Les œuvres sont assurées à la hauteur des frais techniques. Dans le cadre d'un vol ou d'une détérioration sur les œuvres fournies par l'auteur(e), seuls les frais techniques seront pris en charge par l'organisateur. L'auteur est libre de prendre une assurance supplémentaire pour garantir l'intégralité de la valeur des œuvres exposées.

13/ Le FIIE est financé par le réseau Black Box au travers de subventions et du parrainage, son but est non-lucratif. Les personnes animant l'association travaillent bénévolement.

14/ Les dates, lieux, et partenaires sont fournis à titre indicatif, l'association travaille toute l'année à optimiser et finaliser les événements prévus mais elle rappelle qu'elle n'a aucune obligation de résultat à la tenue et à la réussite du FIIE, en particulier, elle ne peut engager sa responsabilité s'agissant d'une éventuelle modification des dates, des lieux ou des partenaires de ce festival qui ne seraient pas de son fait, ou pour les partenaires qui eux-mêmes se sont dégagés de leurs propres obligations.

15/ Le présent contrat sera interprété selon la législation française applicable aux contrats passés et exécutés en France. En cas de contestation à l'occasion du présent contrat ou de son exécution, les parties font attribution exclusive de juridiction aux Tribunaux compétents de Seine St Denis.

La candidature au festival implique l'entière acceptation de ces conditions.
Plus d'infos sur <http://www.blackbox-blackbox.com> et <http://www.fiie.fr>



ÉDITION 2010

Appel à candidature vu /reçu :

Presse / Tv/ radio :.....site internet :.....
mail via :.....

Merci de remplir les champs ci-dessous en lettres capitales

NOM :

PRÉNOM :

NATIONALITÉ :

AGE :

MEDIUM :

ADRESSE :

TÉL :

EMAIL :

SITE INTERNET :

SUJET PROPOSÉ :

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de participation au FIIE décrites sur les quatre pages ci-dessus et des informations complémentaires disponibles sur le site www.fiie.fr et www.blackbox-blackbox.com et je les accepte.

J'atteste et garantie que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas une contrefaçon d'œuvres protégées.

J'atteste et garantie que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurs et ayants-droits d'œuvres ou marques reproduites sur mes travaux, m'ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leur œuvre.

Fait le

à

SIGNATURE précédée de « Lu et approuvé »